



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 01 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2024-03

OBJET : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION
SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR POUR L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 1 - VOTANTS : 21

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Francis FARGE

MURS : M. Christian MALBEC

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Dominique SANTONI

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE donne pouvoir à M. Francis FARGE

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240201-B-2024-03-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

Page 1 sur 3

B-2024-03

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Considérant, que dans le cadre de son projet d'établissement, le Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon développe depuis plusieurs années des actions d'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL). L'ensemble de ces dispositifs d'orchestre à l'école (OAE) et de classes artistiques au collège concerne aujourd'hui plus de 130 écoliers et collégiens répartis de la façon suivante :

- 30 enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 bénéficient d'un dispositif OAE à l'école Saint-Exupéry à Apt ;
- 30 enfants des classes de CM1 et CM2 bénéficient également d'un dispositif d'OAE à l'école Bosco à Apt ;
- 70 collégiens sont inscrits en classes artistiques au collège et suivent un enseignement musical renforcé de la musique de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Considérant, que devant le succès de ces actions pédagogiques innovantes, l'équipe du Conservatoire de musique souhaite enrichir son parc d'instruments pour permettre à un nombre plus important d'enfants et de collégiens de bénéficier de cet enseignement musical et prolonger ainsi cette première expérience dans de bonnes conditions d'apprentissage,

Considérant, que pour ce faire, le Conservatoire de musique souhaite faire l'acquisition pour 2024 de : 2 violoncelles 3/4 ; une contrebasse 4/4 ; un violon 4/4 ; deux saxophones (petites mains) et un saxophone soprano ; deux claviers ; un euphonium,

Considérant, que ces instruments seront mis à la disposition des élèves (débutants et plus avancés) du Conservatoire de musique dans le cadre de leur cursus de formation et pratiques collectives,

Considérant, qu'au regard des enjeux que représentent aujourd'hui l'accès aux droits culturels des jeunes, le Conservatoire de musique et son équipe se mobilisent pour répondre localement aux besoins des familles les plus fragilisées et facilitent l'accès de leurs enfants à une éducation musicale de qualité tout au long de leur scolarité,

Considérant, le coût total de ces instruments estimé à 12 420 € HT soit 14 904 € TTC,

Considérant, que ces investissements peuvent être subventionnés à hauteur de 60% du montant HT par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de son soutien à l'acquisition d'instruments de musique : instrumentarium,

Considérant, que dans le cadre de ce dispositif, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur apporte ainsi son concours à un enseignement artistique de qualité, garantit une équité territoriale et encourage les projets collectifs,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, le plan de financement prévisionnel suivant :

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20240201-B-2024-03-DE Date de télétransmission : 05/02/2024 Date de réception préfecture : 05/02/2024 Page 2 sur 3
--

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Achat d'un parc d'instruments pour le Conservatoire de musique	Achat instrumentarium : 12 420 €	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (60%)	7 452 €
		Autofinancement (40%)	4 968 €
TOTAL		TOTAL	12 420 €

Sollicite, les aides financières de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, à hauteur de 60% du montant total HT, soit 7 452 €,

Précise, que le budget nécessaire sera inscrit au budget principal 2024 investissement de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, par le biais d'une ouverture anticipée de crédits,

Autorise, Monsieur le Président à signer le dossier de subvention correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO

Le Président,
M. Gilles RIPERT,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 14/02/2024

